RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 3102 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 16/01/2025 - 1521 - 2000 D 00128 - 429 416 324 - 3AS

3AS
Société civile immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : [redacted]
429 416 324 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024, au siège social,

Monsieur Serge VERGNES, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société 3AS

Associé unique et cogérant de ladite société,

En présence de Madame Agnès VERGNES, cogérante.

A pris les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Serge VERGNES de ses fonctions de cogérant,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – DEMISSION DU COGERANT

L'associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Serge VERGNES de ses fonctions de cogérant notifiée ce jour et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Madame Agnès VERGNES reste seule gérante de la société.

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et la cogérante et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associé unique

[redacted]

[redacted]